

Date de publication, le 16 juin 2026

Nanterre, le **11 JUIN 2026**

Arrêté n° 2026-DAJA- 030

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 1225-734 en date 14 janvier 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 3848 portant désignation de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint en charge d'assurer les fonctions de Directeur général des services par intérim à compter du 16 juin 2026 ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 1^{er} juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian en qualité de Directeur Général des Services, est abrogé.

ARTICLE 2 : Dans l'attente de la nomination d'un nouveau Directeur général des services, délégation de signature est accordée à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint responsable du Pôle Attractivité Culture et Patrimoine chargé d'assurer les fonctions de Directeur général des services par intérim, à l'effet de signer tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions préparés par les Pôles et Directions placés sous son autorité, à l'exception des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des directeurs généraux adjoints.



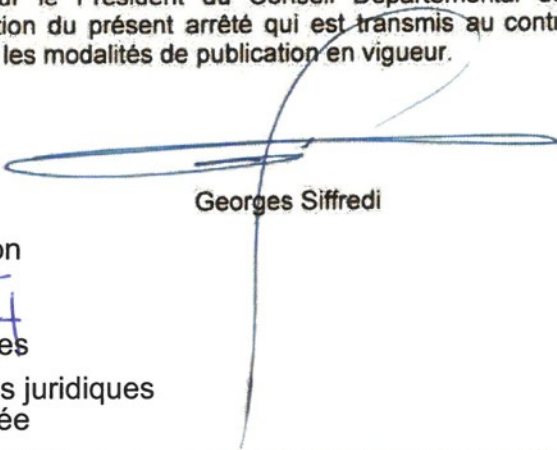
Nous contacter

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92www.hauts-de-seine.frAccusé de réception en préfecture
092-229200506-20260611-2026-DAJA-030-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

Nous rendre visite

57, rue des longues Rales - 92000 Nanterre

ARTICLE 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.



Georges Siffredi

Pour ampliation



Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260611-2026-DAJA-030-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026